

N° 5532³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2005-2006

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les
domaines de l'éducation, de la culture et des sciences,
signé à Praia, le 20 novembre 1998**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(30.5.2006)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 19 mai 2006 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord de coopération entre le
Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le
Gouvernement de la République du Cap-Vert dans les
domaines de l'éducation, de la culture et des sciences,
signé à Praia, le 20 novembre 1998**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 mai 2006 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 14 février 2006;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 30 mai 2006.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Pour le Président,
Le Vice-Président,
Jean-Pierre SINNER

